

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 3 JUILLET 2025

OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

RAPPORTEUR: Thierry DUPUIS, Président

Conformément aux l'articles L. 5211-10; L. 5211-5-1; L. 5211-2 et L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de compétence conférée par le Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2022, il est rendu compte des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire :

N°	Date	Objet	Commentaire
D-2025-11	09/06/2025	Marche Public Innovant Covoiturage Karos	Ce type de marché public permet à un acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour des prestations innovantes, à condition que leur montant soit inférieur à 100 000 € HT. La société Karos a été retenue pour la mise en œuvre du service de covoiturage pour un montant de 63 288€ HT, au regard de la qualité de son offre et de la cohérence avec les solutions déjà en place sur les territoires voisins.
D-2025-12	24/06/2025	Convention Mesures Agro- Environnementales et Climatiques (MAEC) de la Basse Vallée de l'Ain 2025	Le programme permet une contractualisation financière avec 4 agriculteurs de la CCRAPC pour la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). La contribution de la CCRAPC en 2025 est de 4 700 €, comme cela avait été inscrit dans le budget prévisionnel 2025. Cette convention s'applique rétroactivement à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.